Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 9470261
Centre d'intérêt: 875

Gilbert, Jean-Claude.

Foresterie, sciage et papier : classement des bois débités : étude préliminaire / [rédaction, Jean-Claude Gilbert ; collaboration, Yvan Gagné ; Direction de la formation professionnelle]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1990.
18 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: 12; La formation professionnelle au secondaire. Code: 9091-0392; 17-1204-05.

ISBN 2-550-15336-7

Vedette(s)-secondaire(s): Gagné, Yvan * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s): Techniques biologiques * Formation professionnelle * Programme de formation * Révision * Main-d'oeuvre * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Foresterie * Classement des bois débités

Cette étude rassemble les renseignements disponibles sur le métier de classeur des bois débités afin d'apporter un certain nombre d'éléments de solution aux problèmes occasionnés par le changement de filière de formation du programme et également de démontrer la pertinence de réviser le programme actuel en fonction des nouvelles exigences du monde du travail. Elle trace un portrait de la main-d'oeuvre et de la formation actuelle, soumet une proposition d'orientation du programme, évalue ses exigences et impacts et formule des recommandations concernant la formation.

Type de document:

# 72

# FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER

## CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS

*ÉTUDE PRÉLIMINAIRE*

La formation professionnelle au secondaire

Québec

94-70261

# FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER

# CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS

*ÉTUDE PRÉLIMINAIRE*

# Équipe de production


### Rédaction

*Jean-Claude Gilbert*
Agent de développement pédagogique
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

### Collaboration

*Yvan Gagné*
Agent de développement pédagogique
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

### Supervision

*Jacques Dubé*
Responsable des programmes du secteur Foresterie, sciage et papier
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

### Suivi d'édition

*Louise Blanchet*
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

### Correction-révision

*France Guertin*
Services linguistiques F.G.

### Saisie du texte

*Madeleine Anctil*
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

### Édition

*Johanne Bédard*
Direction de la formation professionnelle, MÉQ

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 — 9091-0392

ISBN : 2-550-15336-7

Dépôt légal — deuxième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

# Présentation générale

Les études préliminaires ont pour but d'établir la pertinence d'élaborer ou de réviser un programme de formation professionnelle. Elles permettent de définir les besoins de formation, de cerner la clientèle cible et de préciser la situation de travail dont il est question. Elles permettent également de consulter les études déjà réalisées, de répertorier la documentation disponible, d'anticiper les effets de l'implantation du programme et d'arrêter une planification des productions à venir.

Ces études n'ont pas de statut prescriptif ou officiel. Elles font le point sur la problématique relative à un programme d'études à un moment donné. Les orientations qu'elles présentent seront précisées au cours des étapes ultérieures du processus d'élaboration de programmes et elles pourront même être revues, en partie ou en totalité. Le schéma ci-dessous permet de situer l'étude préliminaire parmi l'ensemble des productions reliées aux programmes.

Le ministère de l'Éducation a pris l'initiative de diffuser ces études afin d'informer ses partenaires des travaux d'élaboration de programmes en cours et des échéances prévues pour qu'ils puissent se préparer à leur implantation. Cette initiative vise aussi à faire partager des problématiques et à susciter des réactions qui contribueront à l'émergence de solutions de formation plus adéquates.

## Productions reliées au processus d'élaboration de programmes

### A- Recherche et planification

- *Orientations pour le développement du secteur*
- *Répertoire des profils de formation professionnelle*
- *Planification quinquennale*
- **Étude préliminaire**

### B- Production de programmes

- *Rapport d'analyse de situation de travail*
- *Précision des orientations et des objets de formation*
- *Programme d'études*

### C- Soutien des programmes

- *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*
- *Guide pédagogique*
- *Guide d'évaluation*

# Table des matières


**1. Présentation** 3

1.1 Origine du projet et problématique 3
1.2 But de l'étude 3

**2. Portrait de la main-d'oeuvre** 5

2.1 Professions significatives 5
2.2 Autres professions avec lesquelles il existe des liens 5
2.3 Besoins qualitatifs 6
2.4 Besoins anticipés de main-d'oeuvre 7
2.5 Champs de pratique 7

**3. Portrait de la formation actuelle** 9

3.1 Programmes 9
3.2 Lieux de formation et clientèle scolaire 9

**4. Proposition d'orientation du programme** 11

4.1 Nombre et lieu des centres de formation 11
4.2 Filière de formation 11
4.3 Durée anticipée de la formation 11
4.4 Calendrier de production et d'implantation 11
4.5 Modalités particulières 12
4.6 Composition du comité consultatif 12
4.7 Possibilité d'exploitation du matériel existant 12

**5. Exigences et impacts** 13

5.1 Coût d'implantation 13
5.2 Difficultés liées à l'organisation de la formation 14

**6. Recommandations** 15

**Liste des personnes consultées** 17

# 1. Présentation

## 1.1 Origine du projet et problématique

Le programme d'études *Classeur-mesureur* (124-000) apparaissait déjà dans le premier répertoire officiel des programmes de formation professionnelle au secondaire, l'annuaire 02. Il était alors d'une durée de 1 200 heures et son contenu n'a fait l'objet d'aucune révision depuis son élaboration.

Dans le cadre du nouveau régime pédagogique, le programme a toutefois été redécoupé avant son implantation en septembre 1987. Il a été identifié à la filière DÉP et sa durée a été établie à 1 350 heures.

Par la suite, le programme, dont le titre est devenu *Classage et mesurage* (1025) a été réaménagé en vue de son application en septembre 1988. Il est passé à la filière CÉP et sa durée a été écourtée à 900 heures.

Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources, ce changement de filière de formation du programme a fait que les élèves ne répondent plus aux exigences du Règlement sur les permis de mesureurs de bois. En effet, l'article 30 de la Loi sur les mesureurs de bois (1985, chap. 14) prévoit que : "Une personne qui désire obtenir un permis de mesureur de bois doit être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (classeur-mesureur)".

Les modules de ce programme portant sur les tâches de mesurage du bois se retrouvent également dans le programme d'études *Aménagement de la forêt*. Ces deux formations poursuivent les mêmes objectifs, mais leur durée est différente.

Dans le document *Orientations pour le développement du secteur Foresterie, sciage et papier,* on souligne que le programme *Classage et mesurage* doit être révisé en priorité. Parmi les éléments qui motivent la réalisation prioritaire de la présente étude préliminaire figurent la différence entre la durée de formation à l'école et celle en industrie pour l'obtention de la carte de compétence en classement des bois résineux (sapin et épinette), les tâches reliées au mesurage du bois incluses dans le programme, la recherche de solutions au problème de non conformité au règlement sur les permis de mesureurs de bois et la réévaluation de la filière de formation du programme.

## 1.2 But de l'étude

Le double objectif de cette étude préliminaire est, d'une part, de fournir un certain nombre d'éléments de solution aux problèmes occasionnés par le changement de filière de formation du programme et, d'autre part, de démontrer la pertinence de réviser le programme actuel afin de l'adapter aux nouvelles exigences du monde du travail.

# 2. Portrait de la main-d'oeuvre

## 2.1 Professions significatives

Le secteur *Foresterie, sciage et papier* regroupe les professions reliées à l'aménagement et à la récolte de la forêt, à la conservation de la faune, à la transformation du bois et au traitement de la matière ligneuse.

Le métier de classeur-mesureur est l'une des trois professions rattachées au sous-secteur sciage, les autres étant scieur-classeur et affûteur. La formation dispensée en classage-mesurage prépare aux activités suivantes :

- en mesurage :
  - mesurage de bois abattu;
  - classement de billes;
- en classement :
  - classement de bois résineux;
  - classement de pin;
  - classement de bois feuillus;
- en séchage :
  - opération de séchoir à bois;

Le classeur-mesureur ou la classeuse-mesureuse qui a acquis une bonne expérience peut accéder aux fonctions suivantes :

- préposé, préposée à la réception et à l'expédition du bois;
- contremaître de scierie;
- contremaître d'une cour à bois;
- acheteur, acheteuse et vendeur, vendeuse de bois;
- contrôleur, contrôleuse de qualité.

## 2.2 Autres professions avec lesquelles il existe des liens

### Scieur-classeur, scieuse-classeuse

Les tâches liées au classement du bois sont également celles qu'on retrouve dans le programme d'études *Sciage et classage*. Les modules qui portent sur l'apprentissage de ces tâches représentent au delà de 50 % de la durée totale du programme.

### Garde-forestier, garde-forestière

De même, les tâches liées au mesurage du bois font partie du programme d'études *Aménagement de la forêt*. Les modules qui concernent ces tâches représentent au-delà de 15 % de la durée totale du programme.

**Technicien, technicienne en transformation des produits forestiers**

Les tâches liées au classement, au mesurage et au séchage du bois sont également étudiées dans le programme d'études de niveau collégial *Technicien en transformation des produits forestiers.*

Plusieurs fonctions étudiées auxquelles peut accéder le classeur sont convoitées par les finissants de niveau collégial, notamment celles de contremaître et de contrôleur de qualité.

## 2.3 Besoins qualitatifs

Dans l'industrie du sciage, le classeur ou la classeuse est spécialiste en classement du bois.

Ses principales tâches consistent à :

- classer les billes;
- classer les feuillus (bois débités);
- classer les pins (bois débités);
- classer les résineux (bois débités);
- opérer certaines machines dont sont équipées les scieries
- opérer un séchoir à bois;
- recevoir et expédier le bois;
- acheter et vendre le bois.

L'exercice de la profession exige certaines connaissances de base. La personne doit connaître les règlements officiels de classification et d'inspection, les propriétés du bois et être en mesure d'identifier les essences forestières commercialisées. Elle doit également être initiée au commerce du bois et être capable de prendre la responsabilité d'une cour à bois.

Pour exercer convenablement les différentes tâches, l'individu doit avoir un bon jugement, des réflexes rapides, une excellente acuité visuelle et des aptitudes pour le calcul mental.

## 2.4 Besoins anticipés de main-d'oeuvre

| Profession | Code CCDP | Demande annuelle à court terme 1987-91 | Demande annuelle à long terme 1987-95 | Situation actuelle | Places-élèves disponibles | Clientèle scolaire 1988-89 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrôleur-bois<br>Contremaître-bois | 8236<br>8230 | 45<br>31<br>76 | 17<br>13<br>30 | Pénurie sévère | 72 | 40 |

Les données relatives aux besoins anticipés de main-d'oeuvre proviennent du *Système de projection des professions au Canada* (SPPC). Ces données ne tiennent pas compte des chômeurs qui ne pourront être réembauchés à cause de leur âge, de leur manque de formation (cartes de compétence) ou de leur manque de mobilité.

Ces données s'avèrent en réalité beaucoup trop faibles. En effet, dans la majorité des entreprises consultées, usines de sciage de pin et de bois francs et grossistes en bois, on signale des besoins considérables de main-d'oeuvre pour le classement du bois. Ces besoins ne peuvent être comblés par les écoles et les centres d'emploi.

## 2.5 Champs de pratique

### Classement des bois

Le classement du bois doit être effectué dans le respect des normes établies par *l'Association canadienne de normalisation du bois d'oeuvre*, communément appelée N.L.G.A. ("National Lumber Grades Autority").

*La Commisssion canadienne de normalisation du bois d'oeuvre* confie aux associations provinciales de manufacturiers de bois la tâche de viser et de superviser la qualité du classement dans chaque usine.

Au Québec, c'est à *l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec,* appelée AMBSQ, que revient la tâche de faire respecter les règles de classement dans l'industrie.

Dans les usines de transformation du Québec, l'identification de la qualité et du degré de siccité de chaque pièce de bois est assurée par le classeur ou la classeuse. Pour exercer cette profession, la personne doit obtenir les cartes de compétence en classement des bois francs, en classement des bois résineux et en classement du pin.

À la fin de leur année scolaire, les élèves du programme de classage doivent réussir un examen de l'AMBSQ pour obtenir leurs cartes de compétence. Ce sont les inspecteurs dûment accrédités de l'association qui sont responsables du contrôle des connaissances théoriques et pratiques des élèves.

*Classement du pin et des bois francs*

Le domaine dans lequel on observe des besoins réels de main-d'oeuvre spécialisée est celui du classement du pin et des bois francs. Ces besoins se font surtout sentir dans la petite et moyenne entreprise. Pour ces types de bois, les exigences relatives à la qualité sont grandes et les règles de classement complexes.

*Classement des résineux*

Les grandes entreprises, soit celles dont la production annuelle est supérieure à 50 000 mètres cubes de bois, sont des usines de résineux (sapin et épinette). Ces grandes scieries sont syndiquées, et à cause de l'ancienneté et des listes d'attente de candidats, il est difficile pour un diplômé en classage d'y obtenir un poste. De plus, lorsqu'elles ont besoin de main-d'oeuvre spécialisée en classement, ces grandes entreprises dispensent elles-mêmes la formation à leurs employés.

*Classeur mécanique*

Le classeur mécanique sera disponible au Québec en janvier 1990. Il s'agit d'une machine qui classe les pièces de bois par résistance. Elle répondra aux exigences, entre autres, des bois destinés aux manufacturiers de fermes de toit et des bois destinés au marché d'exportation européen. Cette machinerie utilise une nouvelle technologie que devra maîtriser l'ouvrier ou l'ouvrière.

**Mesurage des bois**

Tous les bois provenant des terres de la couronne ou ceux sur lesquels la couronne peut avoir des droits à percevoir, doivent être mesurés et rapportés par des mesureurs de bois détenteurs d'un permis du ministère de l'Énergie et des Ressources. De plus, les bois provenant des terrains privés doivent être mesurés par des mesureurs licenciés lorsqu'il s'agit d'établir le salaire des ouvriers forestiers à forfait.

Pour obtenir son permis de mesureur de bois, l'élève doit satisfaire à différentes conditions dont :

- être titulaire du diplôme d'études secondaires de classeur-mesureur ou de garde-forestier (*Loi sur les mesureurs de bois*, chap. 14, 30);
- réussir les examens théoriques et pratiques du *Bureau d'examinateurs des mesureurs de bois*.

Sauf dans les petites scieries où le bois provient des boisés privés, on effectue de moins en moins de mesurage selon les modes traditionnels dans les usines de sciage. Le contrôle de l'approvisionnement de l'usine se fait surtout par estimation selon la méthode masse/volume. De plus, le mesurage des billes à l'entrée de l'usine et des pièces débitées à la sortie est assuré par des lecteurs optiques.

Les tâches du classeur-mesureur ont connu d'importantes modifications et avec la pénurie de main-d'oeuvre dans ce domaine, elle ne se résument pratiquement qu'au classement. Le contrôle et le mesurage du bois, dans la plupart des scieries, est maintenant effectué par un mesureur titulaire d'un diplôme de garde-forestier.

Les conditions de travail du classeur se sont beaucoup améliorées. Il travaille pendant 12 mois, son salaire est d'environ 12 $ l'heure et sa semaine de travail, de 40 heures.

# 3. Portrait de la formation actuelle

## 3.1 Programmes

La formation en classement et en mesurage du bois est dispensée au secondaire et au collégial. Elle comprend les programmes suivants :

**Secondaire**

1025 Classage-mesurage
1027 Sciage-classage

**Collégial**

190.01 Aménagement forestier
190.02 Exploitation forestière
190.03 Transformation des produits forestiers
190.20 Technologie forestière

## 3.2 Lieux de formation et clientèle scolaire

Voici la liste des commissions scolaires qui offrent le programme *Classage et mesurage*

| Région | Commission scolaire | Nombre d'élèves diplômés | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 1986-87 | 1987-88 | 1988-89 |
| 01 | Des Montagnes | — | 10 | — |
| 03 | Chauveau | 31 | 12 | 17 |
| 07 | Haute Gatineau | 13 | 28 | 23 |
| 08 | Harricana | 2 | 8 | — |

Le programme *Transformation des produits forestiers* est dispensé dans les collèges suivants :

| Région | Collège | Nombre d'élèves diplômés | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 1986-87 | 1987-88 | 1988-89 |
| 03 | Sainte-Foy | 9 | 10 | 2 |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue | 5 | 2 | 4 |

Note : On traite de mesurage dans les quatre programmes du collégial. Il n'est toutefois question de classement que dans le programme de transformation.

# 4. Proposition d'orientation du programme

## 4.1 Nombre et lieu des centres de formation

Les trois centres de formation des régions 01, 03 et 07, autorisés à dispenser le programme *Classage*, ne suffisent évidemment pas à combler les besoins de main-d'oeuvre sauf qu'il serait inapproprié d'autoriser un autre centre de formation à offrir ce programme, compte tenu de la difficulté à recruter la clientèle. Il serait souhaitable dans ces circonstances qu'au minimum trois groupes d'élèves par année reçoivent cette formation et qu'on puisse compter sur une quarantaine de diplômés annuellement.

Les centres de formation sont correctement répartis à travers la province. Ils sont situés dans les régions où la forêt est constituée de peuplements de feuillus et de pins, pour lesquels les besoins de main-d'oeuvre spécialisée en classement sont les plus importants.

## 4.2 Filière de formation

Les modules portant sur le classement du bois représentent au-delà de 50 % de la durée totale des programmes actuels *Classage et mesurage* et *Sciage et classage*.

La révision des deux programmes permettra de regrouper les apprentissages des tâches de classement dans le programme *Classement des bois débités (CÉP), et les tâches de mesurage seront concentrées dans le programme Aménagement de la forêt* (DÉP).

## 4.3 Durée anticipée de la formation

À l'origine, le programme *Classeur-mesureur* (124-000) était d'une durée de 1 200 heures. Cependant, au moment de la création de la filière de formation menant au CÉP, sa durée a été établie à 900 heures, soit une diminution de 300 heures. Selon les renseignements obtenus auprès de différentes entreprises, les diplômés des centres de formation manquent de pratique en classement du pin et des bois francs.

La durée de la formation en classement des bois résineux (sapin et épinette) devrait être limitée à 75 heures puisqu'en entreprise, ce laps de temps semble suffisant pour l'obtention de la carte de compétence. Ainsi, en diminuant le nombre d'heures prévu pour le classement des résineux (sapin et épinette) et en récupérant les heures consacrées au mesurage, la durée de l'apprentissage du classement du pin et des bois francs serait par conséquent augmentée d'environ 200 heures.

## 4.4 Calendrier de production et d'implantation

| | |
|---|---|
| Étude préliminaire | novembre 1989 |
| Analyse de la situation de travail | décembre 1989 |
| Conception et validation de la matrice | décembre 1989 |

| | |
|---|---|
| Rédaction des objectifs | décembre 89 à mars 1990 |
| Validation et production finale | avril 1990 |
| Dossier de l'équipement | mai 1990 |
| Guide d'organisation | mai 1990 |
| Perfectionnement des enseignants | juin 1990 |
| Implantation du programme | septembre 1990 |

## 4.5 Modalités particulières

Étant donné les affinités qui existent entre les programmes *Classage et mesurage* et *Sciage et classage* en ce qui a trait au classement du bois, la consultation des représentants des industries a été réalisée simultanément.

Également, les analyses de situation de travail des professions "Classeur-mesureur" et "scieur-classeur" seront réalisées en même temps, au cours d'un même atelier.

L'objectif de ces analyses est de faire valider par les représentants du monde du travail, l'hypothèse proposant le regroupement des tâches de classement en un seul programme *Classement des bois débités*, et le regroupement des tâches de mesurage dans le programme *Aménagement de la forêt*.

## 4.6 Composition du comité consultatif

Les personnes dont les noms figurent à l'annexe A ont été consultées et sont susceptibles de faire partie du comité consultatif dont le mandat est de fournir des avis à différentes étapes du processus d'élaboration du programme.

## 4.7 Possibilité d'exploitation du matériel existant

- *Classeur-mesureur*, (124-000) 1 200 heures, annuaire 02 de l'enseignement secondaire, cours de formation professionnelle;
- *Classeur-mesureur*, 1 155 heures, programme maison, service de l'éducation des adultes, commission scolaire régionale Chauveau;
- *Système individualisé du programme Classeur-mesureur*, service de l'éducation des adultes, commission scolaire régionale Chauveau;
- *Répertoire revisé des profils de formation professionnelle du champ Foresterie, sciage et papier,* Direction de la formation professionnelle, 1989;
- *Orientations pour le développement du secteur Foresterie, sciage et papier,* Direction de la formation professionnelle, 1988.

# 5. Exigences et impacts

## 5.1 Coût d'implantation

Le coût d'implantation du programme *Classement des bois débités* est relativement peu élevé si l'achat d'un séchoir à bois est exclu.

En effet, si l'achat d'un séchoir à bois d'une capacité de 10 000 pieds mesure de planche (PMP) doté d'un système de séchage à air forcé et de séchage par déshumidification s'avère nécessaire à la formation, il en coûterait environ 150 000 $ pour une durée d'utilisation limitée. Actuellement, le centre de formation de Duchesnay possède déjà un séchoir à bois à air forcé. Pour le moderniser, il s'agirait de l'équiper d'un système de contrôle par ordinateur. Pour pouvoir dispenser une formation plus poussée et plus complète, il faudrait lui ajouter un système de séchage par déshumidification.

Les deux autres centres de formation autorisés ne possèdent pas de séchoir à bois. Pour les activités reliées à l'apprentissage du séchage, il faudrait envisager une coopération avec les industries de sciage locales ou avec le centre de formation de Duchesnay pour l'utilisation de leur séchoir, puisque le coût d'utilisation d'un tel appareil est trop élevé.

### Salle de classement

Les activités de classement du bois supposent l'accès à une salle dont les dimensions minimales sont de 10 mètres X 20 mètres X 3 mètres. Cette salle doit posséder une porte de 5 mètres de largeur pour l'entrée des pièces de bois à classer. Les centres autorisés à dispenser l'enseignement sont actuellemet dotés d'une telle salle.

### Bois pour le classement

Le volume des pièces de bois nécessaire pour les activités d'apprentissage du classement est d'environ 30 000 pmp. On évalue le coût d'utilisation de ce bois à 7 000 $.

### Perfectionnement du personnel enseignant

On estime que la durée du perfectionnement sera de 20 jours par enseignant, à 115 $ par jour et que le nombre d'enseignants par centre de formation sera de 2 (2 enseignants X 3 centres X 115 $ X 20 jours = 13 800 $).

**Coût d'implantation du programme Classement des bois débités**

| | Coût | Centre de formation | Total |
|---|---|---|---|
| Instruments | 6 700 | 3 | 18 000 $ |
| Bois pour le classement | 7 000 | 3 | 21 000 $ |
| Perfectionnement du personnel enseignant | 4 600 | 3 | 13 800 $ |
| | | | 52 800 $ |

## 5.2 Difficultés liées à l'organisation de la formation

Le recrutement d'un nombre suffisant d'élèves pour combler la demande de classeurs semble constituer le principal problème.

En 1988-89 et en 1989-90, seulement deux des trois centres de formation autorisés ont offert le programme de classage et mesurage à cause d'un manque de clientèle scolaire.

Il faudrait donc augmenter la publicité faite à travers la province, afin de recruter au moins le nombre d'élèves requis pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre de la profession de classeur.

# 6. Recommandations

**Attendu que :**

- le mesurage est de moins en moins effectué dans les usines de sciage, les tâches du classeur se limitent au classement du bois et le mesurage est assuré par un mesureur titulaire d'un diplôme en aménagement de la forêt;
- les réels besoins de main-d'oeuvre spécialisée sont observés en classement du pin et des bois feuillus;
- on assiste à une pénurie de main-d'oeuvre en classement du pin et des bois feuillus;
- la durée de la formation en classement du pin et des bois feuillus est trop courte;
- les besoins en main-d'oeuvre peuvent être comblés par les trois centres autorisés;
- pour l'obtention des cartes de compétence en classement du bois, les connaissances théoriques et pratiques des élèves sont évaluées par l'*Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec* (AMBSQ).

**... Il est recommandé :**

- de réviser le programme actuel *Classage et mesurage*;
- de regrouper les tâches liées au classement du bois dans un seul programme conduisant à un certificat d'études professionnelles (CÉP);
- de regrouper les tâches liées au mesurage du bois dans le programme *Aménagement de la forêt* (DÉP);
- de prévoir une formation plus longue pour le classement du pin et des bois feuillus;
- de limiter la formation aux trois centres autorisés et de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la publicité faite à travers la province, afin de recruter le nombre d'élèves requis pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre de cette profession;
- de limiter l'évaluation pour fins de sanction aux modules qui ne sont pas évalués par l'AMBSQ.

# Liste des personnes consultées

Rancourt, Guy
Président
Les industries Rancourt inc.
Saint-Georges-de-Beauce (Québec)

Bernard, Damien
Contremaître
Réal Grondin inc.
Saint-Côme de Linière (Québec)

Gauthier, Rémi
Contremaître général
Boisaco
Sacré-Coeur (Québec)

Busque, Michel
Contremaître
Jules Laflamme inc.
Saint-Benoît-Lâbre (Québec)

Cadrin, Claude
Contrôleur de qualité
C.A. Spencer inc.
Laval (Québec)

Rivest, Claude
Président
Scierie Saint-Jean-de-Matha
Saint-Jean-de-Martha (Québec)

Morasse, Jacques
Gérant
Moisan et Morasse
Saint-Léonard (Québec)

Ouellet, Marc
Contrôleur de qualité
Simon Lussier ltée
Blainville (Québec)

Martin, Robert
Directeur de l'usine de sciage
Bellerive Ka'N'Enda inc.
Mont-Laurier (Québec)

Paquet, Roger
Président
Paquet et fils ltée
Amstrong (Québec)

Girard, Marcel
Contrôleur de qualité
Les produits forestiers Domtar
Division Lac Saint-Jean
Mistassini (Québec)

Gauthier, Réginal
Directeur
Boisaco
Sacré-Coeur (Québec)

Côté, Luc
Directeur
Consolidated Bathurst
Scierie Saint-Fulgence
Saint-Fulgence (Québec)

Lafrenière, Omer
Président
Les industries forestières
de Saint-Alexis des Monts
Saint-Alexis-des-Monts (Québec)

Moisan, Yves
Président
Éloi Moisan inc.
Saint-Gilbert (Québec)

Lanthier, Normand
Contrôleur de qualité
Goodfellow
Montréal (Québec)

Auger, Michel
Contremaître
Foresbec
Drummondville (Québec)

Farrugia, Christiane B.
Directrice du personnel
Bellerive Ka'N'Enda inc.
Mont-Laurier (Québec)

Côté, Florius
Contremaître général
Maclaren, Division des produits du bois
Thurso (Québec)

Nadeau, André
Représentant technique
Autolog inc.
Boucherville (Québec)

Grégoire, Carmain
Contremaître
Scierie Grand Remous